

# La Chapelle Saint Sauveur



#### Location de tables et bancs de brasserie

RAPPEL : vous pouvez vous adresser à l'association Pêche et Loisirs pour louer tables et bancs de brasserie (10 ensembles disponibles).

Tarif: 3€ par ensemble (une table, deux bancs) pour deux jours. Caution: 20€ La location est gratuite pour les associations.

Contacts: Jean-Pierre BOISSARD - 03 85 74 50 49 / Lucette CHATEAUX - 03 85 74 52 18

#### Règles de bon voisinage

Utiliser la tondeuse, la débroussailleuse, tronçonneuse ou autres outils à moteur..... peut devenir une nuisance sonore pour le voisinage et obéit donc à quelques règles pas toujours respectées.

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.

Afin d'entretenir les bonnes relations de voisinage, penser à ne pas utiliser ces outils en dehors des créneaux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 Le samedi : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Le dimanche : 10h00 à 12h00

Ces larges créneaux permettent à chacun et chacune de bricoler sans gêner ses voisins.

**MERCI DE LES RESPECTER!** 

Le Mot du Maire

#### 2018,

Une année de changement dans les méthodes de travail des employés communaux qui ne manqueront pas d'en étonner certains avec l'introduction de la traction animale!

Année de changement dans l'équipe des employés communaux avec l'embauche de Magali MITON que vous avez pu voir aussi à l'aise sur un tracteur qu'avec les chevaux !

Mais surtout une année de transition ! L' acquisition du matériel hippomobile n'est pas toujours simple. D'ici là fin de l'année tous les matériels seront enfin là. La faucheuse arrivera des États Unis à l'automne. 2019 sera donc l'année officielle de la mise en place de traction animale.

Dorénavant les communes qui voudront bénéficier d'aides devront fournir des études d'économies d'énergie (carburants, gaz, électricité, produits phytosanitaires). La mise en place de projet, les rénovations de bâtiment respectant les nouvelles règles d'économies d'énergie, nous permettront d'être en bonne place le moment venu.

Un grand merci aux associations et surtout à leurs responsables pour leur engagement personnel et leurs responsabilités au quotidien.

Et un petit clin d'œil de reconnaissance à toute l'équipe municipale pour son dévouement et pour supporter le maire !

Bien à vous toutes et tous, bonnes vacances et bonne fin d'année!

Vacques Lutton
Maire de La Chapelle Saint Sauveur

# Les dernières réunions du conseil municipal

<u>Séance</u> du 16 janvier 2018 Projets en cours,

Projets 2018,

Questions diverses.

Demande de crédit avant vote du budget,

Achat Maison Jeanne Vincent,

Questions diverses.

Séance du 15 mars 2018  $\_$ 

Intervention de Monsieur David GRILLOT de l'entreprise NATURABRESS

(projet acquisition terrain appartenant à la commune)

Compte administratif, compte de gestion du receveur municipal, affectation du résultat d'exploitation,

Traction animale: choix fournisseur tondeuse, rectification délibération du 02/11/2017, lot de tondeuses supplémentaires.

Devis sécurisation du bourg,

Demande certificat d'urbanisme parcelle cadastrée AB33 et AB 32,

Cadeau départ en retraite,

Questions diverses.

Séance du 12 avril 2018\_

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018,

Attribution des subventions aux associations,

Présentation et vote du budget 2018,

Questions diverses.

Séance du 15 mai 2018  $\_$ 

Devis climatisation réversible salle des fêtes,

Devis climatisation réversible salle de motricité,

Devis isolation des combes des bâtiments communaux,

Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) TEPCV,

Devis faucheuse (traction animale),

Rectification délibération du 15 mars 2018,

Devis structure - chapiteau,

Devis mobilier école maternelle,

Proposition de cour de QI GONG,

Ligne de trésorerie,

Acquisition terrain parcelle cadastrée AB54,

Questions diverses.

Déance du 15 mai 2018 – Ouverture d'une ligne de trésorerie,

Demande de subventions,

Logement n° 4 (ancienne école),

Défibrillateur,

Questions diverses.





#### Les taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux 2018 n'augmenteront pas en 2018.

Magali MITON, habitante de La Chapelle, vient de rejoindre l'équipe des employés communaux suite à la démission de Florian.

#### Les investissements

Lors du conseil municipal du 12 avril, l'équipe municipale a voté les budgets 2018. Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux investissements ayant reçu un vote favorable :

- · Achat maison Jeanne Vincent,
- Cimetière : agrandissement de l'espace cinéraire avec l'installation de 5 cavurnes (1), d'un columbarium 12 places, installation d'une colonne en marbre au jardin du souvenir permettant aux familles qui le souhaitent d'apposer une plaque au nom du défunt dont les cendres ont été dispersées.
- Travaux aménagement de l'ancienne poste (agrandissement du logement actuel),
- · Chauffage salle des fêtes,
- · Chauffage de la salle de motricité de l'école,
- · Chaises et tables pour l'école maternelle,
- Isolation des combles de bâtiments communaux.
- Sécurisation du village dans le cadre de la vitesse excessive des véhicules :
  Pour ce point particulier il a été décidé de confier une étude à deux cabinets d'expertise qui nous remettront leurs conclusions afin d'avoir un avis extérieur face à ce problème qui soulèvent toujours bien des passions quand il est abordé.
- · Finalisation du projet de mise en place de la traction animale,

(1) Petit caveau individuel construit en pleine terre. Il est composé d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes cinéraires, d'une plaque pour fermer son accès et garantir son étanchéité. Une stèle mémorielle peut aussi y être installée.



#### **RECENSEMENT CITOYEN**

Tout jeune Français qui a 16 ans doit obligatoirement se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile.
- entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Se munir des documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). La journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer le jeune sur ses devoirs et ses droits en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions.



### TRANSITION ENERGETIQUE MISE EN PLACE DE LA TRACTION ANIMALE

#### CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR BADIANE et DOLINE

Les travaux de construction de l'abri pour les deux chevaux sont maintenant achevés







ARRETEZ **DE VOUS ENFLAMMER!!** 

À L'AUX LUBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VIRTS EST INTERDET"

Le 12 avril, la commune a réceptionné la tondeuse hélicoïdale à traction animale. Monsieur Champenois, gérant de la société MACDIS qui a fourni le matériel, a effectué le montage des différents éléments. Il ne restait plus qu'à effectuer une démonstration de l'efficacité de ce nouvel équipement. Doline s'y est prêté de bonne grâce !

#### **ENVIRONNEMENT**

#### INTERDICTION DE BRULAGE

Suite à une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 impactant le règlement sanitaire départemental, Monsieur le Préfet a rappelé dans un courrier du 31 janvier 2012 adressé aux communes le principe général d'interdiction au brûlage des déchets.

#### Les déchets concernés sont notamment :

Les déchets dits verts : éléments issus des tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, de l'élagage, de débroussaillements et autres pratiques similaires. Ces déchets, qu'ils soient produits par les ménages, les collectivités territoriales sont soumis à l'INTERDICTION DE BRULAGE. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.

L'interdiction de brulage concerne également : Les pneumatiques, tous les produits contenant du plastique, polystyrène, amiante..., le bois peint, vernis,...

#### RESPECT DES POINTS COMMUNAUX DE COLLECTE DES DECHETS

IL EST DEPLORABLE DE CONSTATER REGULIEREMENT DES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS AUX ABORDS DES POINTS COMMUNAUX DE COLLECTE (en face du cimetière, dans le virage de Chavenne). Nous rappelons que TOUS LES DECHETS, autres que ceux collectés dans ces points doivent être emmenés aux déchèteries (voir 4ème page de couverture de ce bulletin)

#### C'est quoi la Jussie?



#### des conséquences économiques peuvent devenir importantes orsque l'envahissement se généralise. La Jussie peut en effet remettre en question certaines activités liées à l'eau comme la navigation, la pêche professionnelle et de loisir, la pisciculture,

#### Comment reconnaître la Jussie ?

Les deux principales espèces concernées sont Ludwigia grandiflora et Ludwigia poploides mais leur différenciation reste affaire de spécialistes. Ces deux espèces sont des plantes aquatiques affectionnant les zones d'eau cal dormantes. Elles s'enracinent sur les berges ou au fond de l'eau puis se développent sous la forme de tiges flottant à la surface. En pleine végétation, elles sont en mesure de doubler leur biomasse en quelques semaines !

Ce stade, en fonction de l'ensoleillement et de la température de l'eau, débute courant mai.



Rosettes de feuilles flottantes es, avec no visibles, d'un alternes. nervures vert luisant, enracinées ou ant flotter librement à la surface de l'eau.

A compter de juin: la plante se redresse, les feuilles s'alloncent on commence. Elle se poursuivra durant une bonne partie de l'été.



Fleurs jaunes à cinq pétales, au cœur très légèrement orangé et de trois à cinq centimètres de diamètre ;

Feuilles allongées (un peu comme une feuille de saule). plus ou moins velue dessus et ous de 2 à 3 cm de large et jusqu'à 10 cm de long ;

6

### Choix technique à privilégier...

Une action inadaptée peut être pire que l'inaction !

Des prospections larges et un suivi régulier

VNF, l'EPTB et le Grand Chalon ont mis en place une démarche de prospection généralisée en bateau ou à pieds, entre Allériot et Ouroux-sur-Saône.

Différents foyers de Jussie ont ainsi été trouvés à Chalon-sur-Saône mais aussi sur plusieurs communes voisines. La Saône, ses affluents et l'ensemble des zones humides où la Jussie pourrait s'implanter (Lux, Epervans...) ont alors été visit Un suivi annuel est mis en place avec deux prospections par an afin de vérifier l'évolution des foyers.

Pour une bonne efficacité des interventions, il est nécessaire d'arracher toutes les racines enfouies dans la vase Afin de ne pas contaminer d'autres zones, il faut également récupérer les éventuels fragments qui pourraient partir dans le courant et donner naissance à nouveaux plants.

Gestion des résidus

Les résidus de Jussie doivent être traités avec la plus grande précaution. Même après arrachage, cette plante conser-importante capacité de reprise au contact de l'humidité.

L'ensemble des résidus peut être déposé sur une plateforme hors zone inondable pour y être composté sous une bâche plastique avant d'être enterré.



### Le don de sang, un geste incontournable



# COMMENT SE PASSE UN DON ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir fait un repas léger et bu une boisson non alcoolisée). Le don, quel qu'il soit, se déroule toujours en 4 étapes.



#### 1 - L'inscription

L'équipe de l'EFS enregistre votre dossier et vous remet le

questionnaire que vous remplissez afin de préparer l'entretien prédon.



#### 2 - L'entretien prédon

Avant chaque don, vous rencontrez un personnel de l'EFS/personnel habilité de l'EFS qui réalise un entretien confidentiel

accompagné d'un examen. Cela permet de vérifier votre aptitude au don de sang dans le respect de votre sécurité et de celle du receveur.



#### 3 - Le prélèvement

Votre sang est prélevé par un(e) infirmièr(e) de l'EFS spécialement qualifié(e).



#### 4 - Le temps du repos et de la collation

Après avoir donné votre sang, vous restez une

vingtaine de minutes dans l'espace de collation. C'est aussi l'occasion de nous assurer de votre bonne récupération après le don.

#### Délai entre chaque don (exprimé en semaines)

Vous avez donné	Temps avant le don suivant			
	Sang	Plasma	Plaquettes	
Sang	8	2	4	
Plasma	2	2	2	
Plaquettes	4	2	4	

#### **CONNAISSEZ-VOUS « L'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES»?**

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

#### I - Que devez-vous faire?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

#### 2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez ni argent, ni objets de valeur dans votre habitation.

#### LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

En août 2016, trois textes ont été promulgués pour réformer le processus d'inscription sur les listes électorales, afin, en particulier, de lutter contre les non-inscriptions et les mal-inscriptions constatées lors des derniers scrutins. Le nouveau processus va permettre la mise en place, en 2019, d'un répertoire électoral unique (REU) géré par l'Insee, aux seules fins de gestion du processus électoral.

L'ensemble du système a été simplifié, en particulier pour les électeurs, et plusieurs changements importants sont induits par ces textes :

- le maire sera désormais responsable de la révision des listes électorales (au lieu de la commission administrative, qui, modifiée, deviendra commission de contrôle),
- les révisions n'auront plus lieu une fois par an mais tout au long de l'année, et il deviendra possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant chaque scrutin – et non plus au 31 décembre de l'année précédente.

Le décret commence par lister toutes ces informations : état-civil complet, situation électorale, commune de rattachement, numéro et adresse du bureau de vote, numéro d'ordre sur la liste électorale de la commune, etc. Il précise ensuite les personnes qui auront accès à ce répertoire.

En font naturellement partie « les agents des communes », sous réserve d'être « individuellement désignés et habilités par le maire ou ses adjoints ayant reçu une délégation en matière d'établissement des listes électorales ». Tout comme les membres des commissions de contrôle, ces agents ne pourront accéder qu'aux données relatives aux électeurs de leur commune.

Autre information contenue dans le décret : « Tout électeur peut avoir communication des données et informations du répertoire électoral unique le concernant auprès de la mairie », mais également, plus simplement, via une télé-procédure qui sera définie par arrêté.

Le portail du REU devrait être accessible aux communes à partir du mois d'octobre, afin qu'elles puissent valider les listes retraitées par l'Insee. À partir de novembre, elles pourront saisir dans le système les inscriptions liées aux demandes déposées entre janvier et octobre 2018. En janvier 2019, le système entrera réellement en application : l'Insee saisira dans le REU les saisies faites par les communes entre octobre et décembre, que les communes vérifieront afin de valider leur liste définitive avant mars 2019.

#### **JOURNEE CITOYENNE**

Le 9 juin pour la deuxième année consécutive, des habitants du village se sont réunis pour une journée de travaux, mais aussi de convivialité.

Cette année chacun, en fonction de ses envies, de ses talents a rejoint un groupe pour :

- désherber,
- · entretenir le cimetière,
- peindre,
- · bricoler,
- nettoyer.

Le matin les participants étaient accueillis à la Maison de la nature avec café et brioche. Dans la matinée, sandwiches et eau fraîche ont été distribués aux participants.

Le midi, après un apéritif offert par la commune, les participants ont dégusté leur pique nique tiré du sac.

En fin d'après-midi, à la fin des travaux, les participants se sont retrouvés pour terminer cette journée autour d'un buffet campagnard. Musique, chansons et même quelques pas de danse ont ponctué cette soirée placée sous le signe de la bonne humeur!

#### L'EQUIPE MUNICIPALE REMERCIE CHALEUREUSEMENT LES PARTICIPANTS. BRAVO A VOUS TOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT!

9

Un grand merci également aux sponsors de cette journée : La Mie d'la Bresse (boulangerie du village), l'entreprise IPP, les supermarchés Bi I et Intermarché de Pierre de Bresse.











### FÊTE DE LA MUSIQUE

















# Les voisins font la fête



Fête des voisins "Route de Louhans"



Fête des voisins "Le Borgeot"



Fête des voisins "Le Petit-Pays"



Fête des voisins "Chavenotte"



# Les animations du premier trimestre

Le 14 février, le club des Ainés a organisé son loto à la salle des fêtes. Gros succès avec une participation de 160 joueurs venus tenter leur chance. Les lots principalement en bons d'achat sont toujours bien appréciés.

Le 18 février, l'association Bresse Transition a réfléchi à la transition énergétique avec les personnes intéressées.

Quatre thèmes ont été abordés : La mobilité, l'énergie, l'alimentation et l'environnement.

Le 3 mars, la société de chasse La Chapelle Saint Sauveur/La Chaux a accueilli 155 convives a son banquet annuel ouvert à tous et où les propriétaires terriens et les exploitants, qui permettent aux chasseurs d'assouvir leur passion, sont invités.

Le 10 mars, l'association des parents d'élèves (APE) du RPI La chapelle Saint Sauveur, La Chaux et Saint Bonnet, a préparé une tartiflette cuite au feu de bois dans le four à pain du gîte communal de La Malatière. Une centaine de parts ont été vendu, c'est un beau succès pour une première fois.

Le 18 mars, l'association du Cercle des Bauchéristes de Bourgogne a réuni une dizaine de passionné(e)s chez Julie, la présidente. Cette rencontre s'est déroulée autour de l'école de Baucher et de l'art équestre avec une présentation d'une iconographie des artistes équestres et un livret pédagogique avec des échanges pratiques.

Le 24 mars, l'association Pêche et Loisirs qui gère le lac communal, a ouvert à la pêche ce beau plan d'eau. Le prix de la carte annuelle est de 35€ pour les adultes, de 16€ pour les enfants de moins de 14 ans, la carte à la journée est de 5€ adulte et 2€ enfant.

La vente des cartes a lieu à l'Auberge de la Chapelle et à la boulangerie



Le 14 avril, avec l'aide de l'association Yéto Le Boibien, 24 conscrits de la classe en 8 se sont retrouvés. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts et la photo de groupe et de classe, une quarantaine de personnes ont participé au banquet qui s'est déroulé à la salle des fêtes.

Le 28 avril, l'association de la cantine a organisé son marché aux fleurs et au plants de légumes sur la place de la mairie. Un vaste choix pour les visiteurs pour agrémenter les massifs de fleurs et commencer les jardins

Les 28 et 29 avril, l'association Yéto Le Boibien a occupé la salle des fêtes et la maison de la nature pour l'exposition Collection-Passion qui a réuni des artistes locaux, des collectionneurs, des écrivains et auteur de BD, des artistes peintres. Cette animation a lieu tous les deux ans. Pour la première fois, elle s'est déroulée sur deux sites. Le dimanche, une navette hippomobile était mise en place pour faire le lien entre les deux lieux.

Le 10 mai, l'association Pêche et Loisirs a organisé la randonnée de l'Ascension, à pied, en VTT, à cheval ou en attelage avec trois circuits de 7, 13 et 25 kms. 320 randonneurs et une quarantaine de cavaliers ou attelages ont participés sous un ciel clément, 140 repas ont été servis le midi.

Le 9 juin, l'école de cirque de le Compagnie des Astres a terminé sa saison avec son spectacle de fin d'année. Les jeunes apprentis qui s'entraînent régulièrement depuis septembre ont présenté un spectacle varié et de qualité avec jonglage, équilibrisme, etc. Le public a été enchanté par les différentes presquations de ces artistes en herbe.



Le 16 juin, l'APE a préparé une soirée pizzas à la maison de la nature. Plus de 200 pizzas cuites au feu de bois dans le four à pain du gîte étaient à consommer sur place ou à emporter.

Le 21 juin, l'équipe municipale a organisé la Fête de la Musique, en fin de journée, sur la place de la mairie. Les musiciens se sont succédés, une démonstration de danse avec Jimmy et ses Jimmynettes, une démonstration de danse en ligne par des membres de l'ABS. Cette manifestation s'est déroulée devant un public ravi qui a navigué entre la place de la mairie et la terrasse de l'auberge.









#### **NOUVEAUX TIMBRES**

La Chapelle Saint Sauveur a un nouveau collector de timbres postaux.

Pour la deuxième fois, l'association Yéto Le boibien, soutenue par la commune, a fait éditer par la Poste un collector de quatre timbres à validité permanente présentant deux vues de notre village. Un timbre représente la boulangerie et l'agence postale et l'autre l'attelage avec Vita et Doline avec en arrière plan l'église.

Fait peu courant, vous pouvez affranchir votre courrier avec des timbres de notre village.

Ce collector est en vente au prix de 10€ à l'agence postale, à la boulangerie, à l'auberge, en mairie et au siège du Yéto (03 85 74 50 14).

#### A LA DECOUVERTE DU CLUB DES AÎNES

Dans ce numéro, nous avons laissé la plume à Jean-Noël DUSSET, président le l'association.

Il vous présente cette association, une des plus anciennes du village qui a pour but de réunir les retraités pour un après-

midi divertissant deux fois par mois.

L'adhésion est de 25€ par personne par an, il suffit d'être retraité pour adhérer. En 2018, le club comptabilise 46 adhérents.

Le 1er et le 3ème mercredi après-midi, les adhérents se retrouvent pour jouer aux cartes : tarot, coinche, belote, mais aussi au scrabble, au triomino ou autres jeux de société. L'après-midi se clôture par un goûter.

Les réunions se clôturent fin juin souvent par un repas mais cette année se fut un voyage au lac kir à Dijon au cabaret Odysseo. Elles recommencent le 1 er mercredi de septembre, le 5 en 2018. L'association programme deux animations tous publics : un loto en février et un repas boudin en octobre, (cette année, le 28 octobre).

Le produit des animations et de l'adhésion aide au fonctionnement du club : les goûters, les repas conviviaux en cours d'année au nombre de quatre actuellement : le repas anniversaire du club en septembre, le repas de Noël, le repas de printemps et le repas de juin.

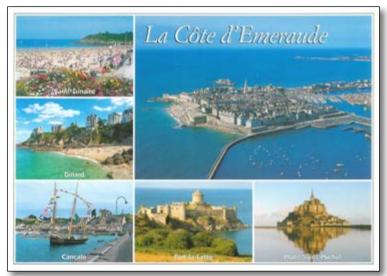


#### NOS ECOLIERS EN VADROUILLE......

#### **VOUS AVEZ DIT BRETAGNE?**

Le dimanche 13 mai en soirée les CM sont partis en classe de mer à Cancale jusqu'au vendredi 18 mai dans la nuit. Au programme : pêche à pieds, aquarium de St Malo, journée au Mont St Michel, visite d'une exploitation mytilicole, char à voile.....

Les activités proposées, riches et variées ont enthousiasmé les enfants très participatifs. Chaque enfant a réalisé un livre souvenir de ce séjour inoubliable. Les enfants ont envoyé une carte à la commune pour la remercier d'avoir participé financièrement à ce voyage.





#### **VOYAGE A BRANCION**

Le vendredi 22 juin, les élèves de GS / CP et de CE ont passé la journée au Château de Brancion. Ils ont ainsi pu découvrir ce beau village médiéval et s'immerger dans la vie du moyen-âge.

#### Au Programme:

- Journée « La vie de château » pour les GS / CP : visite guidée costumée et théâtralisée complétée par un atelier de fabrication « d'un fier destrier »,
- Visite guidée et ateliers « Chevaliers et belles châtelaines » pour les CE: décoration d'un hennin à partir d'un cône en carton adapté au tour de tête des damoiselles et personnalisation d'un heaume pour les damoiseaux.

#### LES MATERNELLES DU RPI EN BALLADE

Le jeudi 28 juin, les enfants de l'école maternelle du RPI, en balade, ont découvert le parc du Château de Pierre de Bresse.

Pour débuter cette visite pédagogique, les 27 enfants ont d'abord fait la connaissance de la légendaire Vouivre, représentée à travers la sculpture en bois à l'entrée du parc.

Ensuite, ils ont sillonné le parc à la recherche de ses différentes attractions spécifiques tels que les arbres remarquables, les sculptures, les animaux etc...

Une découverte de la richesse du patrimoine et de la culture bressane adaptées en fonction de l'âge de ces enfants.





#### ET POUR BIEN FINIR L'ANNEE SCOLAIRE

Le jeudi 5 juillet, les enfants du RPI ont terminé l'année scolaire par une journée de détente.

#### Au programme:

Spectacle de magie à la salle des fêtes, Pique-nique géant à l'Espace Robelin, Dorothée de l'association Ecurie Matthey a fait découvrir aux enfants le monde du cheval. Qui dit cheval, dit promenade, les enfants se sont baladés dans la calèche municipale avec aux rennes le maire.



# forum des Associations



## La Chapelle Saint Sauveur lance son premier forum des associations!

Le samedi 15 septembre 2018
de 10 heures à 17 heures
à la salle des fêtes,
les associations se présenteront au public.

Tout au long de la journée, vous pourrez ainsi découvrir leur fonctionnement, les activités proposées, échanger avec les responsables et pourquoi ne pas adhérer à l'une d'elle.

Une belle occasion de plus pour tous de mieux se connaître!



Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, La Chapelle Saint Sauveur a accueilli le Fun Car Cub Pierrois. I 5 clubs de Fun Car ont participé à cette course annuelle. Les équipes venues en nombre ont pu se mesurer avec une bonne dose d'adrénaline. Plus de 900 spectateurs s'étaient rassemblés espace Robelin pour encourager les pilotes dans le vrombissement des moteurs.



# Detente

### Il faut parfois avoir les nerfs solides dans ce métier.....



ASSOCIATION	RESPONSABLE	TELEPHONE
ASSOC. BOURGUIGNONNE D'ART EQUESTRE	Julie DUDRAGNE	06 60 19 45 79
KAROUTCHO	Eve RETORRE	06 83 89 61 66
AMITIEE PARTAGEE	Henri CHAUMAY	03 58 18 44 83
ANCIENS COMBATTANTS	Daniel RABUT	03 85 74 50 72
ASSOC. DES CHASSEURS	Jean-Luc BLANCHOT	03 85 74 55 79
ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES	Jérôme LECUELLE	06 42 20 02 50
ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX	Bruno MAUPAS	09 64 09 78 85
ASSOC.PECHE ET LOISIRS	Jean-Pierre BOISSARD	03 85 74 50 49
BRESSE TRANSITION	Cécile ENTREMONT	07 69 16 78 60
CANTINE SCOLAIRE	Hugues JACQUIER	06 73 07 07 50
CLUB DES AINES	Jean DUSSET	03 85 74 54 78
COMPAGNIE des ASTRES	Camille BEDEL	03 85 74 58 44
GYM LOISIRS	Marie-Thérèse PICARD	03 85 74 50 64
YETO LE BOIBIEN	Jean-Guy GAROT	03 85 74 50 14

D'autres activités sur le secteur peuvent également vous intéresser :

- Le vélo avec le Vélo-Club Bresse Nord,
- La danse, la gym et les randonnées avec l'ABS,
- La bibliothèque : ouverture le vendredi de 10h à 11h,
- La musique avec l'Harmonie de Pierre,
- Le chant.









# Calendrier des Manifestations

/AND #5D 2040		
JANVIER 2018 Samedi 13 janvier	Cérémonie des vœux	Salle des fêtes
Samear 15 janvier	ceremonic des vacax	June des retes
FEVRIER 2018		
Vendredi 2 février	Plats à emporter (Cantine scolaire)	Maison de la Nature
Dimanche 11 février	Loto du Club des Aînés)	Salle des fêtes
Dimanche 18 février	Concert de l'Harmonie pierroise	Salle des fêtes
MARS 2018		
Samedi 3 mars	Repas des chasseurs	Salle des fêtes
Samedi 10 mars	Tartiflette à emporter (APE)	Maison de la Nature
Samedi 17 mars	Repas des supporters USBN	Salle des fêtes
Samedi 24 mars	Ouverture de la pêche	Etang communal
AVRIL 2018		
Samedi 14 avril	Banquet des conscrits	
Dimanche 22 avril	Loto du Vélo club	Salle des fêtes
28 et 29 avril	Expo. Collection Passion (Yéto)	Salle des fêtes et Maison de la
		Nature
MAI 2018		
Début mai	Vente de fleurs (Cantine scolaire)	Place de la mairie
10 mai	Rando à pieds, à cheval, à vélo (Pêche et	Espace Robelin
	Loisirs)	
JUIN 2018		
Samedi 2 juin	Soirée accordéon - Club Bresse Accordéon	Salle des fêtes
Samedi 9 juin	Journée citoyenne	
Samedi 16 juin	Vente de pizzas (APE)	Maison de la Nature
Jeudi 21 juin	Fête de la musique	Place de la mairie
JUILLET 2018		
Samedi 14 juillet	Pique nique et animations	Etang communal
400-0040		5 5 1 1
AOÛT 2018	Various battain	Espace Robelin
Dimanche 5 août	Kermesse battoir Eté de Karoutcho	Espace Robelin
10-11 et 12 août 12 août		Ecnaco Pobolin
12 dOUL	Fête de la transition (Bresse transition)	Espace Robelin
SEPTEMBRE 2018		
Samedi 1 <sup>er</sup> septembre	Pétanque (Yéto)	Place de la mairie
Dimanche 2 septembre	Vide grenier (Pêche et loisirs)	Espace Robelin
Dimanche 9 septembre	Repas des cheveux blancs	Salle des fêtes
Samedi 15 septembre	Forum des Associations	Salle des fêtes
OCTOBRE 2018		
Samedi 27 octobre	Repas « cochon » (Club des Aînés)	Salle des fêtes
NOVEMBRE 2018		
Samedi 3 novembre	Repas Franc comtois (APE)	Salle des fêtes
Dimanche 11 novembre	Commémoration centenaire	Monument aux morts
Samedi 24 novembre	Soirée musicale (Yéto)	Salle des fêtes
Fin novembre	Tombola (Cantine scolaire)	

Loto des chasseurs

Salle des fêtes

**DECEMBRE 2018** 

Dimanche 23 décembre



ASSIS: Maurice BON - André FONTANY - André BOUDARD - Thérèse VIOLOT EUVRARD - Bernard FAMY - Jean FAMY

#### Quelques numéros utiles

Agence postale du village : 03 85 74 51 09

Du lundi au samedi de 9h10 à 11h30

Ecole maternelle: 03 85 74 50 78 Ecole primaire: 03 85 74 50 39

Collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse : 03 85 76 29 20

**Urgences médicales : 15** 

Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 11 69 11 (Centre de

Lyon) Police: 17 Pompiers: 18

GDF – Sécurité Dépannage : 0810 433 071 EDF – Sécurité Dépannage : 0810 333 071

ENEDIS: 09 72 67 50 71 (Informations suite coupure électricité)

SAUR: 0810 811 037

#### Mairie

Horaires d'ouverture au public

Mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12 h

Tél. 03 85 74 51 23

www.lachapellesaintsauveur.fr

mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr

#### Horaires déchetteries

#### <u>Pierre de Bresse (Route de Lays)</u>

De novembre à février De mars à octobre

Lundi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h Lundi et samedi : 8h - 12h et 14h - 18h

Mardi: 9h - 12h Mardi: 8h - 12h

Mercredi: 13h30 - 17h Mercredi: 13h30 - 18h

#### Dampierre (Les Cailloux – Route de Mervans)

De novembre à février De mars à octobre

Lundi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h Lundi et samedi : 8h - 12h et 14h - 18h

Mercredi: 13h30 - 17h Mercredi: 13h30 - 18h

Collecte des ordures ménagères : cas particuliers pour les jours fériés. Sur notre village, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.

Ce bulletin a été préparé par la Commission Communication composée de Dominique Nygren, Roger Famy, Marie-Françoise Garot, Séverine Perron et imprimé par GUINARD IMPRIMEURS.